

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 28 JUIN 2022, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-142

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MIXTE (RESIDENTIEL ET COMMERCIAL) PROJETÉ EN REMPLACEMENT DES BÂTIMENTS SITUÉS AUX 12001-12005 ET 12009-12013, RUE NOTRE-DAME EST, SUR LE FUTUR LOT PROJETÉ SUITE À L'ASSEMBLAGE DES LOTS NUMÉRO 1 092 992 ET 1 093 022 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, le premier projet de résolution numéro PP-142, lequel porte le titre ci dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mardi 28 juin 2022 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

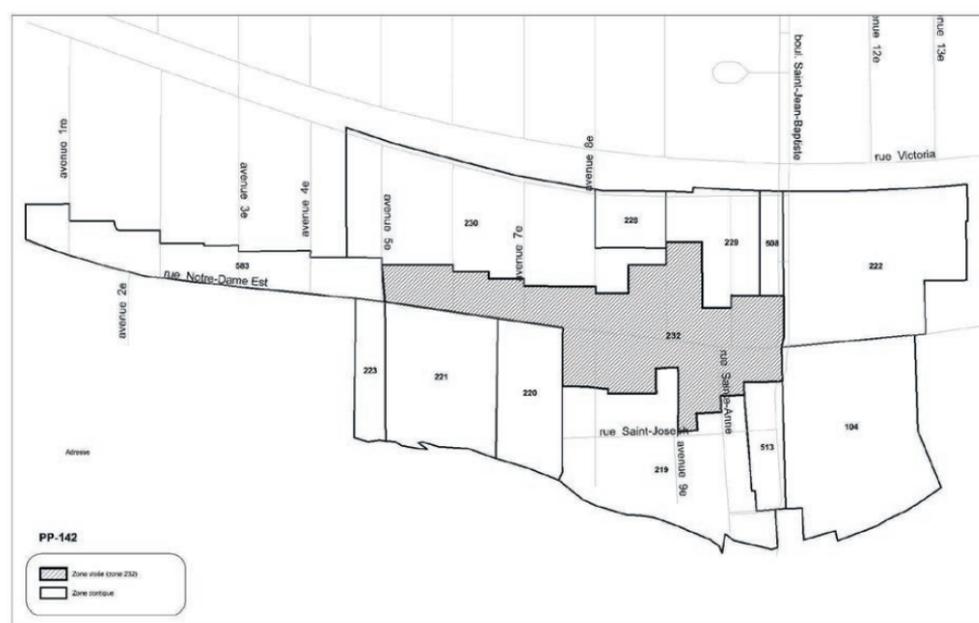
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la démolition des deux bâtiments situés aux 12001-12005 et 12009-12013, rue Notre-Dame Est et de construire un nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) d'une hauteur de 6 étages avec mezzanine et terrasses communes et privées au toit.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 232. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 104, 222, 219, 220, 221, 223, 228, 229, 230, 508, 513 et 583 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 15 juin 2022

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles